

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D078/2017

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-sept, le 20 octobre à 9 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, à la Maison de l'enfance de Beaumont-le-Roger, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 12 octobre 2017

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 12

Votants : 12

Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELEE, M. GRIHAULT, M. KAREB, M. MALARGE, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme TERRASSE, Mme VATINEL.

Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme CASEY, Mme ERARD, Mme GOETHEYN, M. PALADE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN.

Secrétaire de séance : M. DU MESNIL-ADELEE

Objet : Insertion – Approbation de la convention de prestation de services entre le chantier d'insertion du C.I.A.S. et l'Intercom Bernay Terres de Normandie (Pôle Aménagement du territoire, Développement économique et Tourisme)

PJ : convention

Monsieur le Président rappelle la convention qui existait entre l'ex Intercom Risle et Charentonne et le chantier d'insertion du C.I.A.S. de l'ex Intercom du Pays Brionnais dans le cadre de l'entretien des chemins de randonnées du secteur de l'ex Intercom Risle et Charentonne.

Aussi, considérant que le chantier d'insertion continue d'assurer cette prestation et que ce dernier dépend, depuis la fusion du 1^{er} janvier 2017, du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, il convient d'établir une nouvelle convention entre le C.I.A.S. et l'Intercom Bernay Terres de Normandie (Pôle Aménagement du territoire, Développement économique et Tourisme) afin de définir les engagements de chacun sur cette prestation. Aussi, Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration, la convention ci-jointe.

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ☛ Approuve la convention de prestation de services entre le C.I.A.S. et l'Intercom Bernay Terres de Normandie (Pôle Aménagement du territoire, Développement économique et Tourisme) pour l'entretien des chemins de randonnées listés dans cette dernière, sous réserve d'une réflexion sur une ouverture à l'ensemble des chemins de randonnées du territoire reconnue d'intérêt communautaire.
- ☛ Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20171020-17D078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2017